

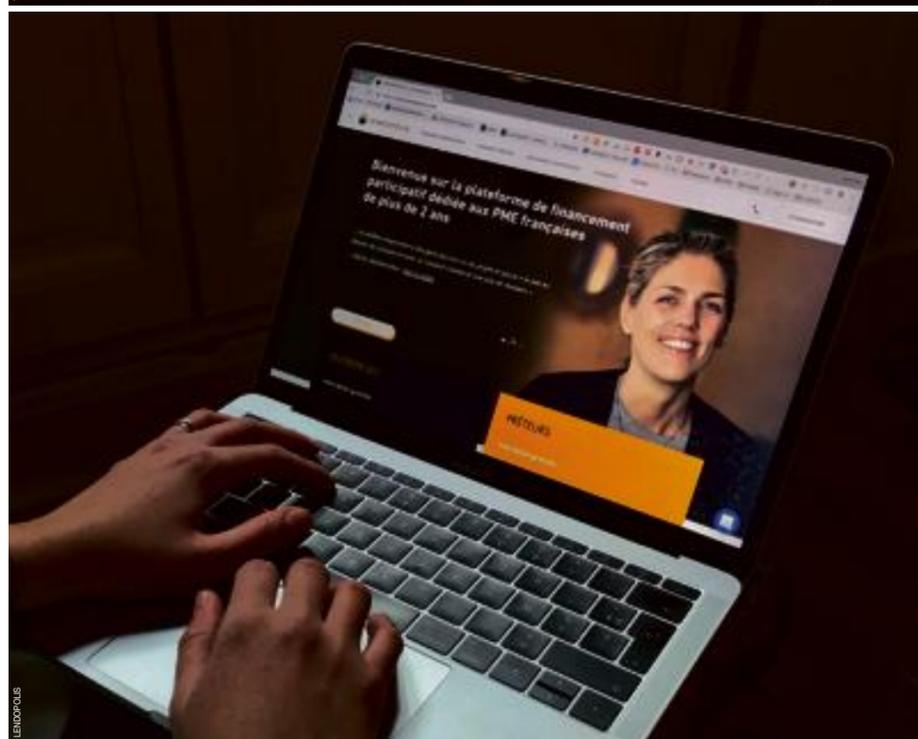
Comprendre - Placer son argent dans les TPE/PME - p. 2 | **S'engager** - Interview d'un prêteur - p. 2 | **Financer** - Le développement durable, un projet participatif - p. 3 | **Évoluer** - Origine, bilan & perspectives du crowdlending - p. 4

SUPPLÉMENT PARTENAIRE

Les Echos



LENDOPOLIS
Financement participatif pour les PME



En haut : Vincent Ricordeau, CEO et Co-fondateur de LENDOPOLIS, à la conférence TEDx ChampsÉlyséesSalon le 11 décembre 2016.
Au centre : Omblin le Lasseur & Adrien Aumont, les 2 autres Co-fondateurs. En bas : La plateforme de crowdlending LENDOPOLIS.com

CROWDLENDING : REPRENONS LE POUVOIR SUR NOTRE ARGENT

**VOUS VOUDRIEZ SAVOIR OÙ EST PLACÉ CHAQUE EURO DE VOTRE ÉPARGNE ?
LENDOPOLIS PERMET AUX CITOYENS DE PRÊTER DIRECTEMENT AUX TPE/PME FRANÇAISES ET DE RECEVOIR DES INTÉRÊTS.**

Il y a 7 ans, en septembre 2009, Omblin le Lasseur, Adrien Aumont et Vincent Ricordeau lançaient la première plateforme de crowdfunding en France : KissKissBankBank. Leur objectif était simple : permettre aux particuliers de donner de l'argent à des porteurs de projets artistiques, culturels ou innovants, qu'ils souhaitent soutenir dans leur démarche, en échange d'une contrepartie non financière. À l'époque, peu de gens croyaient au potentiel du financement participatif... Et pourtant, début 2016, plus de 2,3 millions de Français avaient déjà participé à une campagne pour près de 300 millions d'euros. Rien qu'en 2015, ce sont près de 18 000 projets (entreprises, films, livres, associations...) qui ont vu le jour ou perduré grâce à cette source de financement. Le concept est alors passé d'utopie à révolution. Le magazine Forbes estime d'ailleurs que le marché mondial du financement participatif dépassera les 1 000 milliards de dollars à horizon 2020.

Fin du monopole bancaire en France

Très rapidement après le lancement de KissKissBankBank, les fondateurs se sont intéressés au prêt entre particuliers. En 2013, ils lancent la première plateforme de prêts solidaires (à taux 0) en France : hellomerci, petits prêts entre amis pour financer des projets perso ou pro. Un premier pas était effectué vers le marché du crowdlending. Le mois d'octobre 2014 marque alors un tournant. Le cadre réglementaire longuement négocié entre plateformes et gouvernement permet désormais à tous de prêter de l'argent à nos entreprises contre une rémunération sous forme d'intérêts financiers, sonnant alors le glas de l'historique monopole bancaire français. Bien placés pour savoir à quel point il est difficile de financer ses projets sans être une multinationale, les 3 fondateurs de KissKissBankBank ont alors décidé de mettre leur expérience du financement participatif au service des TPE/PME. Un outil innovant de financement pour les entreprises et un nouveau type de placement rémunéré pour les parti-

culiers est alors né : LENDOPOLIS. Vous voulez décider où va chaque centime de votre épargne ? Pour les Français, l'idée est bien là : reprendre le pouvoir sur leur argent tout en lui redonnant du sens. Sur la plateforme, à vous de choisir de prêter aux entreprises qui vous plaisent en fonction de leurs projets de développement, de leurs secteurs d'activité, de leur localisation, des données financières, de l'avis de nos analystes... Le même mois, vous pouvez investir dans une crèche à Bordeaux, dans des panneaux solaires à Montpellier et dans un bar à Paris.

Encourager le développement

Une même motivation anime les 3 fondateurs de KissKissBankBank & Co : Libérer la créativité. Celle des artistes comme celle des entrepreneurs. Modèle en pleine croissance, l'impact est pourtant déjà bien tangible. En 7 ans, le groupe a ainsi permis de créer plus de 15 000 emplois et 2 900 structures tout en contribuant au maintien de 2 100 autres. De plus, chaque euro investi a généré en moyenne... 2 euros supplémentaires dans l'économie réelle : celle qui nous entoure, celle qui est visible au quotidien. Plus qu'un simple moyen de financement, LENDOPOLIS permet également de créer un lien direct entre des citoyens et des entrepreneurs. Une entreprise comptera ainsi autant de prêteurs que de potentiels clients ou d'ambassadeurs. Le financement participatif se met donc au service de la vraie économie et de notre société qui pourrait changer son organisation pour devenir plus ouverte, plus directe, moins hiérarchisée, moins cloisonnée. Pourtant, plusieurs blocages culturels nous empêchent de vivre pleinement cette mutation : notre rapport difficile à l'argent, notre aversion naturelle pour le risque – même mesuré –, notre manque de confiance en l'avenir et notre méfiance vis-à-vis du web. Aujourd'hui, le groupe KissKissBankBank & Co compte déjà plus d'un million d'inscrits. Mais il reste donc 65 millions de Français à convaincre...

EN DEUX ANS SUR LENDOPOLIS...



127

projets de TPE/PME
financés



9M€

prêts
par les Français



489K€

d'intérêts bruts
versés aux prêteurs

Placer son argent dans l'économie « du quotidien »

Plus de 330 milliards d'euros dorment sur les comptes courants des Français. Un montant record, selon la Banque de France. Mais quel rôle donner à cet argent ?

Tout le monde semble en vouloir à notre épargne. Livret A, PEL, LDD, assurance-vie... : nous sommes assaillis de tous les côtés. Pourtant, la quantité d'épargne « dormante » n'aura jamais été aussi élevée. Au fil des années, le compte courant s'impose comme le placement préféré des Français. Entre 2014 et 2015, les sommes ajoutées ont même doublé passant de 16 milliards à... 36 milliards. S'il permet une grande liquidité, l'argent y est littéralement immobile : il ne fructifie pas et sert encore moins l'économie réelle. Une étude de la Caisse d'Épargne auprès de ses clients révèle que 38% d'entre eux pointent du doigt la faible rentabilité des produits d'épargne : quelle différence entre un livret A à 0,75% et un compte à vue ? Elle met également en avant une information essentielle : le taux minimum qui pourrait les inciter à placer leur épargne s'élèverait à 3,5%.

Arrivée des prêts rémunérés aux entreprises

En 2014, une nouvelle possibilité d'épargne est offerte aux Français : prêter directement aux TPE/PME sans intermédiation bancaire et percevoir des intérêts. Sur LENDOPOLIS, ces derniers oscillent entre 3,5 et 10,5% bruts. Appelé crowdlending, ce segment du crowdfunding permet aux épargnants de faire fructifier l'argent placé tout en sachant précisément où travaille chaque centime. Les particuliers restent tout de même guidés par les analystes financiers de la plateforme. Une note est attribuée en fonction de la santé de l'entreprise ainsi qu'un taux d'intérêt qui prend en compte le risque pris et la durée de l'emprunt. Un descriptif de l'entreprise, de son pro-

jet et un tableau reprenant ses finances ainsi qu'une présentation de l'équipe sont également mis à la disposition des utilisateurs. Dès lors, libre à vous de prêter, dès 20 euros, aux entreprises qui correspondent à vos centres d'intérêts. Chaque année, l'engouement des Français pour ces placements ne fait qu'augmenter. Les sommes collectées avaient déjà été multipliées par 4 entre 2014 et 2015, atteignant les 31,5 millions. En 2016, les citoyens ont quasiment triplé cette somme avec 83 millions prêtés.

Redonner du sens

Avec l'envie de placer au cœur de ce métier l'aspect « participatif », LENDOPOLIS a inauguré en juin 2016 son premier Comité de Pilotage – deux autres ont suivi. Prêteurs et emprunteurs se réunissent pour débattre des évolutions de la plateforme et des problématiques de fond. Dans ce cadre, des prêteurs se sont exprimés sur leurs motivations à investir dans de petites entreprises. « Je trouve cela bien de redonner du sens. J'ai la chance d'avoir mis un peu d'argent de côté. Je préfère l'investir dans une entreprise française qui va créer de l'emploi en France, qui se bouge », expliquait Valérie, prêteuse depuis janvier 2016. Marjorie, prêteuse depuis novembre 2015, évoquait pour sa part : « Ma motivation principale est d'aider une entreprise à réaliser un projet et si je peux le faire contre rémunération, tant mieux ! Mais la première des motivations, c'est effectivement de participer à l'économie réelle. » Ce qui plaît à Emmanuel, prêteur depuis un an, « C'est qu'en étant très nombreux, avec des toutes petites sommes, on peut faire en sorte que des entreprises puissent

mener à bien des projets d'envergure. » Maxime, notre étudiant-prêteur, impliqué depuis le lancement de la plateforme, avait quant à lui souligné : « Mon argent sur mon compte, il ne sert pas à grand chose. Il pourrait très bien servir à des gens qui ont des projets géniaux. »

D'autres membres mettaient également en avant la rentabilité. Si leurs motivations varient donc, ils ont tous fait le même choix : donner un nouveau rôle à leur argent grâce à LENDOPOLIS. Bien sûr, prêter son argent aux PME comporte une part de risque, la vie d'une entreprise n'est pas un long fleuve tranquille. Les prêteurs en crowdlending doivent en avoir conscience, comme pour n'importe quel autre investissement d'ailleurs, bien qu'il s'agisse ici d'un risque très mesuré. LENDOPOLIS propose à tous les citoyens de viser un impact tangible dans l'économie réelle en prêtant directement de l'argent aux entreprises françaises. Cette attitude est prémisses d'une responsabilisation individuelle en même temps qu'un nouveau type de rendements financiers. Nous pouvons donc tous devenir (micro-) investisseurs aujourd'hui. Quels que soient nos moyens. C'est une avancée considérable dans notre rapport individuel à l'économie et à l'argent.

600 prêteurs plutôt qu'un banquier

Une question vous taraude ? Pourquoi une entreprise en bonne santé se tournerait-elle vers le financement participatif plutôt qu'une institution traditionnelle ? Les raisons peuvent être diverses. Tout d'abord, le crowdlending se présente

comme un incroyable outil de communication pour les entrepreneurs. Imaginez. Un restaurateur qui souhaite rénover son restaurant n'aurait-il pas intérêt à emprunter auprès de 600 personnes plutôt que d'un banquier ? Ses financeurs deviendraient autant de clients potentiels ou d'ambassadeurs qui

auraient, naturellement, envie de voir l'établissement pérennisé. D'autre part, certains besoins sont également difficilement finançables par les banques, et notamment tous les besoins d'ordre immatériels. Pour un dirigeant, il s'avère en effet plus facile d'emprunter pour acheter un local que pour acquérir des logiciels ou engager des salariés. Des murs sont facilement saisissables pas un établissement bancaire en cas de problème, tandis qu'un contrat de travail ne constitue aucune garantie tangible. Chez LENDOPOLIS, c'est la capacité réelle de l'entreprise à rembourser – rentabilité, chiffre d'affaires, secteur... – qui prime sur la nature du besoin. De plus, ce sont les utilisateurs qui décident si le projet mérite ou non d'être financé : si l'entrepreneur ne collecte pas 100% de la somme demandée, il ne reçoit rien. Enfin, la rapidité de la collecte (en moyenne 11 jours) peut être un élément décisif. En décembre dernier, la commune de Bouillante, première collectivité territoriale à emprunter sur la plateforme, avait effectué un calcul très simple : pour remplacer ses éclairages par des LED, emprunter aujourd'hui, à 3,5% auprès de particuliers, – et donc changer plus rapidement de système – permettait plus d'économie.

5

Bonnes raisons de prêter à une entreprise made in LENDOPOLIS

1. Booster et diversifier votre épargne

En prêtant votre épargne à différentes entreprises, vous pouvez recevoir des intérêts plus élevés que via des produits classiques.

2. Rapidité des retombées

La plupart des entreprises remboursent leurs prêteurs dès le premier mois qui suit leur levée de fonds. De plus, la durée des prêts est courte : entre 2 et 5 ans.

3. Savoir où va son argent

Vous choisissez les entreprises que vous financez et pouvez suivre leur développement sur la plateforme afin de mesurer l'impact de vos investissements.

4. Transparence et sécurité

Pour examiner les dossiers, les analystes financiers de LENDOPOLIS se concentrent sur 3 dimensions : financière (historique et prévisionnelle), humaine (profil de la dirigeance) et macroéconomique (le marché de la société). La présentation de l'entreprise, de son projet, ses 2 derniers bilans, son prévisionnel, le tableau de financement et un forum de discussion avec l'équipe dirigeante sont donnés en libre accès.

5. Utilisation 100% gratuite

Pour les prêteurs, aucun frais d'entrée ou de gestion de dossier n'est demandé. L'utilisation reste entièrement gratuite.

INTERVIEW DE NICOLAS REITZAUM, PRÊTEUR SUR LENDOPOLIS

Nicolas, prêteur sur LENDOPOLIS : « Un secteur indispensable à l'économie »

À 37 ans, Nicolas Reitzbaum est photographe spécialisé en portrait de personnalités. Diplômé d'un master à HEC en 2003, il suit actuellement une formation en finance d'entreprise. Depuis un an, il prête directement son épargne aux PME...

Comment avez-vous connu le crowdlending ?

Jusqu'à maintenant, je n'avais que des placements bancaires classiques. J'ai cherché le moyen d'engager mes écono-

mies directement dans l'économie, sans passer par des intermédiaires. Une interview de Vincent Ricordeau sur France Inter m'a convaincu que le crowdlending répondait à mes besoins.

Le secteur du financement participatif, vous le voyez de quelle manière ?

Il répond à un vrai besoin des épargnants. Le crowdlending me permet de choisir des placements et de décider en fonction de mes besoins et de mes convictions. C'est un secteur indispensable à l'économie et complémentaire aux produits financiers classiques.

Qu'est-ce qui vous a attiré et vous plaît ?

La rémunération est un élément important à une époque où les placements traditionnels rapportent peu. Mais il y a aussi une dimension intellectuelle et ludique à découvrir des entreprises qui ont des projets d'investissement. Sur LENDOPOLIS,

la présentation de ces projets est très efficace : objectifs, somme empruntée, taux, amortissement, analyse financière, tout est clair ! En tant qu'étudiant en finance d'entreprise à l'ICCF @ HEC Paris, je trouve sur la plateforme de parfaits cas pratiques. Enfin, je suis rassuré par la quasi liquidité des placements : dès le premier mois, je récupère une partie de mon capital et des intérêts que je peux ou réinvestir dans d'autres projets.

Quelles sont vos motivations principales ?

Essentiellement d'investir dans l'économie réelle. Le crowdlending permet de choisir ses projets et même si la fiscalité est assez lourde, cela reste plus intéressant que les produits d'épargne classiques : PEL, plan épargne en actions, LDD...

Avez-vous une stratégie en particulier ?

Le crowdlending fait partie d'une stratégie plus globale d'investissements. Je consacre une petite partie de mon épargne au financement des projets des PME mais comme je réinvestis systématiquement mes remboursements mensuels, cette part tend à grossir.

Comment choisissez-vous les entreprises auxquelles vous prêtez ?

Si vous aviez prêté 20€ ou plus à...

Arche Si, une entreprise de développement de logiciels et de maintenance informatique,

vous auriez participé à...

la création de 7 emplois favorisant l'insertion professionnelle des handicapés.

Si vous aviez prêté 20€ ou plus à...

Playoff, un café-restaurant à l'anglaise,

vous auriez permis de concrétiser...

l'ouverture et le lancement commercial de leur deuxième établissement : un Pizza Pub.

Je consulte systématiquement les nouveaux projets. Je fais ma propre analyse financière si le temps de la collecte me le permet. J'analyse aussi le projet d'un point de vue stratégique. La durée de remboursement et l'emplacement géographique ne rentrent pas dans mes critères de décision. Il m'arrive cependant de prêter uniquement sur la base du projet de l'entreprise parce qu'il vaut la peine d'être accompagné. J'ai vu suffisamment souvent des entrepreneurs freinés dans leur développement...

Quels montants prêtez-vous en moyenne ?

Cela dépend de la notation mais je fais des prêts de maximum 400€. Si je trouve des projets intéressants bien que risqués, je mets une vingtaine d'euros. Je vois alors cela plutôt comme un accompagnement du projet pour ce qu'il est plutôt qu'un investissement dont j'exigerais un certain taux de rentabilité compte tenu de son risque.



Financer des projets verts

Fin 2016, LENDOPOLIS a affirmé son intérêt pour le développement durable en lançant une offre dédiée à la transition énergétique.

Nous sommes tous conscients que nous vivons dans un monde où les énergies renouvelables doivent prendre, chaque jour, une place de plus en plus importante. Au-delà d'une prise de conscience collective, les pouvoirs publics français ont fait un pas important dans la promotion et la fixation d'objectifs ambitieux concrets, notamment grâce à la loi sur la transition énergétique. Elle prévoit entre autre la réduction de la consommation d'énergie de 12% et plus particulièrement des énergies fossiles (22%) à l'horizon 2023. En matière d'Énergies Renouvelables, la France va devoir produire de 3 à 4 fois plus d'énergie éolienne terrestre et photovoltaïque et injecter 6 fois plus de biogaz dans les réseaux qu'aujourd'hui. Chacun à notre échelle, nous pouvons contribuer à l'atteinte de ces objectifs qui

influenceront sur une part du futur de notre pays et de notre planète. Il n'est pourtant pas toujours simple de savoir où et comment agir. C'est pourquoi, dès mai 2015, LENDOPOLIS a proposé à sa communauté d'investir son épargne dans les énergies vertes.

Le financement participatif au service du développement durable

D'abord avec Gelec, un projet de micro-centrales électriques qui permettent de transformer l'énergie renouvelable en énergie permanente. Puis avec Evolutgreen, qui développe des solutions d'économie d'énergie grâce à la technologie LED. Ensuite, en juin et septembre 2016, avec Arkolia Energies qui a emprunté 320 000€ pour des projets d'équipement d'un ESAT d'une toiture photovoltaïque et de développement

d'un service d'autoconsommation solaire à l'intention des entreprises. Luc Egnell, Directeur du Business Development de l'entreprise, explique : « Les EnR sont l'affaire de tous et il nous semble important de créer une communauté au-delà des militants habituels. L'énergie verte doit trouver écho auprès de tous les Français. Cela fait partie d'une démarche d'éducation globale, tout comme la réduction de la consommation d'électricité, la diminution des déchets et leur valorisation. »

Crowdfunding : levier pédagogique

Pour les acteurs du développement durable, le financement participatif constitue un nouvel outil pour communiquer et sensibiliser le public à ces enjeux. En un an et demi ce sont finalement 9 projets green qui ont été financés par les « LENDOPOLIENS ». Le rythme va s'accé-

lérer cette année... Face à l'engouement de la communauté, la plateforme, en partenariat avec FINERGREEN, expert en ingénierie financière des énergies renouvelables, a ainsi lancé en décembre dernier une offre dédiée, avec des taux et échéances de remboursements adaptés. Si les intérêts sont remboursés trimestriellement, le capital, lui, est remboursé « in fine », c'est-à-dire à la fin de la durée de l'emprunt, afin de laisser le temps au porteur de projet de mener à bien la construction de la centrale solaire, éolienne, etc. LENDOPOLIS s'aligne ainsi un peu plus avec un secteur dont les horizons sont plutôt à 10 ou 20 ans. L'intérêt de la communauté a été immédiat avec la collecte record d'IRISOLARIS (développeur de projets photovoltaïques), premier projet effectué dans ce cadre (cf: infographie). En 16 jours, l'entreprise a collecté 250 000€

qui couvriront, en partie, le financement de 12 projets de centrales solaires sur toitures de bâtiments agricoles.

Quelques chiffres verts

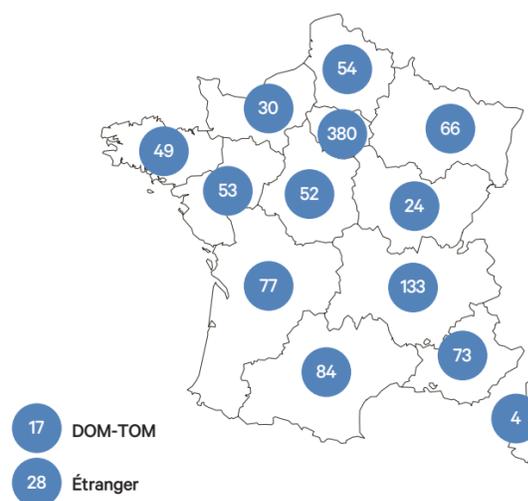
- Le « paquet Énergie Climat 2020 » de l'Union européenne (2008), engage la France à atteindre les 23% d'énergies renouvelables d'ici 2020 (contre 9% en 2005).
- Si la France continue sur son rythme actuel, la part des énergies renouvelables pourrait ne s'élever qu'à 17% en 2020, contrairement aux 23% attendus.
- D'ici 2030, la France souhaite que la part des énergies renouvelables représente 32%.
- Entre 2012 et 2015, les énergies renouvelables représentent seulement 1,4 million d'euros collectés en financement participatif en France, contre... 125 millions au Royaume-Uni.

IRISOLARIS : UNE CAMPAGNE DE CROWDLENDING POUR 12 PROJETS DE CENTRALES SOLAIRES

Les chiffres clés



Répartition des prêteurs



Visibilité de la campagne



Financement des besoins immatériels : difficulté réelle

Campagne de pub, recrutement ou travaux d'aménagement... Ces besoins dits « immatériels », sont un casse-tête à financer pour les TPE/PME.

Tous les entrepreneurs en conviendront : obtenir un prêt bancaire pour acquérir un espace commercial est plus facile qu'emprunter pour développer sa communication. Les institutions financières restent frileuses sur certaines thématiques, en particulier les besoins immatériels. Friandes de garanties, les actifs tangibles en sont d'excellents : leur valeur peut être aisément évaluée et ils pourront être saisis et cédés en cas de problème. Il s'avère plus difficile de s'accorder sur la valeur de biens immatériels (recrutement, communication, site internet, travaux, logiciels...). « Certains besoins sont difficilement finançables auprès d'une banque. Comme par exemple, pour une petite entreprise comme nous, une campagne de communication. C'est plus compliqué si ce n'est pas pour de la production... » explique d'ailleurs Raphaël Nicoud, dirigeant d'Aqua Ray, entreprise d'hébergement informatique qui a emprunté via LENDOPOLIS.



communication. Face à ces constats, les entrepreneurs n'avaient, jusqu'à il y a peu, aucune solution pour faire face aux financements nécessaires à leur développement. Ils étaient bien souvent confrontés aux choix de reporter à plus tard (ou de renoncer à) leur projet de développement, de les réaliser en donnant une caution personnelle ou encore de le faire en piochant dans leur trésorerie, déstabilisant un peu plus l'équilibre financier de sociétés déjà souvent touchées par 5 ans de crise. « Ce qui peut particulièrement motiver une entreprise qui se porte bien à passer par le crowdfunding, c'est l'immatériel ! Les motifs de financement sont plus larges », avance le président d'Aqua Ray. Dans la finance participative, la nature des besoins se veut en effet moins importante que la capacité de l'entreprise à tenir ses engagements. Le financement participatif apparaît alors comme un complément idéal aux emprunts classiques. Pour une entreprise, l'enjeu est désormais simple : décomposer et diversifier ses financements pour combler l'ensemble de ses besoins.

Des besoins immatériels qui augmentent

Depuis plus de 30 ans en France, les dépenses en immatériel des TPE/PME n'ont pourtant fait qu'augmenter. Elles représentent aujourd'hui un tiers des investissements effectués en France, et plus de 7% du PIB tous les ans. Cette constante augmentation est en grande partie due à la dématérialisation de l'économie, impliquant des dépenses en recherche et développement, en logiciels ou encore, en pub et

INTERVIEW DE JÉRÔME NASLIN, UTILISATEUR BICÉPHALE DE LENDOPOLIS

Un emprunteur serial-prêteur

Jérôme Naslin, dirigeant de l'entreprise Easypics, a effectué deux emprunts participatifs et prêté à environ 40 sociétés.

Plutôt prêteur ou emprunteur : comment vous présentez-vous ?

Cela dépend avec qui j'en parle ! Typiquement, récemment, j'ai mis de l'argent sur un projet en cours et j'ai fait une capture d'écran de mon tableau avec les rendements... Je l'ai envoyée à un ami. Il m'a renvoyé : « Regarde cette SCPI, elle n'est pas mal non plus ! » (rire) Après, à mes copains chefs d'entreprise, je leur montre plutôt le côté emprunteur, les avantages apportés. Donc je dirais... 50/50 !

Le taux de rendement qui est attractif pour les prêteurs, n'est-ce pas justement ce qui est dissuasif de l'autre côté ?

Pourquoi ? Je ne trouve pas du tout que le taux soit dissuasif ! J'ai un ami restaurateur qui devait adapter ses toilettes pour les rendre accessibles aux personnes handicapées et il me parlait du taux plus élevé. Mais l'avantage d'avoir 400-500 prêteurs par rapport au taux est bien plus important... surtout quand on fait du B to C. La banque prête à 1%, mais une fois que l'on ajoute les frais, une assurance... Au final, cela fait quasiment le même taux sans l'effet de communication ! En tant que chef d'entreprise, ce taux est aussi une manière de faire partager le fruit de la société à mon entourage sans pour autant qu'il soit actionnaire.

À quel moment vous êtes vous pris au jeu ?

Je voulais lancer une première opération en financement participatif en 2015. Fin 2014, nous avons commencé à étudier les différents acteurs. En fait... j'ai commencé par prêter, pour voir l'autre côté du



miroir. Aujourd'hui, j'en suis à 38 prêts. Je crois que j'ai mis 7 200€ sur la plateforme. Pour ma part, je le vois vraiment comme une source de revenu. Tous les mois, je mets un bout de mon épargne sur mon compte LENDOPOLIS. Je ne regarde pas vraiment les projets, juste le thème. J'ai une entière confiance en la manière dont LENDOPOLIS analyse les dossiers. Aider des entreprises me plaît également, c'est induit dans l'esprit du financement participatif.

Cette confiance, elle vient du fait que votre société soit elle-même passée par le processus d'analyse de LENDOPOLIS ?

Je sais comment l'analyse est faite.

Dernièrement, j'ai prêté quasiment à tous les projets ! S'il y avait 20 projets en même temps, je regarderais peut-être un peu plus. Je vois ces placements comme peu risqués et bien rémunérés. J'ai aussi des actions et des assurances-vie. Mais pour moi, le financement participatif n'est pas beaucoup plus risqué qu'une assurance-vie et bien moins que les actions.

Pensez-vous avoir une manière différente d'envisager le système/les projets en tant qu'entrepreneur vous-même ?

Certainement. Les gens qui ont une passion pour la bourse, gérer des finances... développeront probablement un côté plus « addict ».

« La finance est née participative » : nous assistons à une renaissance

Et si les plateformes de crowdlending remplaçaient les banques sous l'impulsion... des banques elles-mêmes ? Trois questions à Alexandre Neuviale*, co-auteur de l'ouvrage « La finance participative au service des entreprises ».



Pourquoi ce livre ?

L'idée première est d'apporter une approche clé en main pour les entrepreneurs et les futurs entrepreneurs mais également pour tous les réseaux qui les accompagnent, et, plus généralement, pour les entreprises. L'évangélisation doit également se passer à ce niveau. Nous voulons aussi rassurer. Lorsque l'on parle des débuts de la finance participative, c'est souvent l'histoire de la Statue de la Liberté qui est évoquée. Nous revenons plus longtemps en arrière : la finance est en réalité née participative. C'est après, lorsqu'il a fallu gérer de plus gros volumes, qu'il y a eu besoin d'intermédiation. Aujourd'hui, nous revenons aux origines. Nous abordons aussi l'aspect concret : comment le financement participatif marche-t-il ? Pourquoi utiliser ce moyen de financement ? Pourquoi s'orienter vers de la dette ou du capital ?, etc. Nous souhaitons ainsi présenter le financement participatif à la fois comme une alternative crédible et l'expliquer en pratique.

Le financement participatif pour les entrepreneurs : modèle éphémère ou solution pérenne ?

Nous pensons que c'est une solution pérenne qui peut bouleverser la finance d'entreprise. C'est aussi pour cela que nous avons écrit le livre. Nous le pensons pour plusieurs raisons. La première, c'est que le besoin de financement existera toujours. Il y a de plus en plus de projets. Les banques ne pourront pas tout financer. Ensuite, il y a aussi l'aspect social. C'est plus qu'un mode de financement. Un nouveau pouvoir est donné aux entrepreneurs : celui de communiquer. Ce nouveau pouvoir est très important. Il y a un vrai potentiel à capitaliser sur cette base de prêteurs qui peuvent devenir des clients, partenaires... La finance participative implique une transparence accrue en rendant publiques des choses qui ne l'étaient pas. Elle implique donc aussi l'exemplarité du comportement des dirigeants d'entreprises. Avant la renaissance de la finance participative, les impayés de prêt d'une entreprise restaient confidentiels. Demain, si un entrepreneur, qui a emprunté en financement participatif, fait défaut, il a aussi une partie publique à assumer. Nous regardons en souriant une étude sur la pérennité d'Internet et du commerce électronique réalisée en 1996 auprès de dirigeants de

grandes entreprises. Plus de la moitié affirmaient alors que ce n'était qu'un effet de mode... C'était il y a 20 ans ! C'est un peu, selon nous, la même chose avec le financement participatif.

Selon vous, financement participatif vs banque c'est plutôt : pour compléter ou pour remplacer ?

Il y a deux points liés à la réalité de terrain dont nous avons conscience. C'est d'abord pour compléter car, dans plus de 90% des cas, les petites entreprises vont rechercher leur financement dans les banques. Il faudra donc du temps. Ensuite, les Français sont particulièrement avertis au risque. Prêter à une entreprise, c'est faire tomber la barrière de l'intermédiation bancaire. Prêter en direct prendra également du temps ! Mais plus loin dans l'avenir, le financement participatif pourrait les remplacer, sur la partie « dette ». Les banques pourraient même y voir un intérêt. Le temps des années 80 avec des taux à 20% est terminé ! Aujourd'hui, le taux quasiment nul pousse les banques vers la sortie de ce métier. Dans les années 90, les banques jouaient un rôle de conseil pour des grandes entreprises qui allaient elles-mêmes chercher par la suite leurs financements sur les marchés. Aujourd'hui, les banques pourraient imaginer refaire la même chose mais avec des plus petites entreprises. Elles ont les réseaux, une expertise dans l'analyse, une forte concentration de projets d'entreprises... Elles pourraient travailler avec les plateformes de financement participatif et prendre une commission d'intermédiation tout en faisant porter le risque aux crowdfundeurs ! À terme donc oui, les plateformes de financement participatif pourraient remplacer les banques et peut-être... sous leur impulsion, voire aux côtés des entreprises un excédent de trésorerie qui pourraient également financer à court terme d'autres entreprises par ce moyen.

* Ancien directeur d'agence bancaire et chargé d'affaires auprès des professionnels, il est aujourd'hui consultant et formateur en finance d'entreprise.

LES CHIFFRES DU CROWDLENDING EN FRANCE

31,5 millions d'euros collectés en 2015 par les entreprises

83 millions d'euros collectés en 2016 par les entreprises

ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE

Politiques et crowdfunding : l'idée fait son chemin

Fleur Pellerin, Emmanuel Macron ou encore Arnaud Montebourg : ces politiques qui ont soutenu le développement de la finance participative en France.

En pleine expansion, la finance participative, sous ces différentes formes (don, prêt et investissement en capital), a rapidement attiré l'attention des politiques. Depuis deux ans, un cadre réglementaire commence à se dessiner. En 2014, Fleur Pellerin, alors Ministre déléguée au PME et à l'Économie Numérique, a travaillé main dans la main avec les acteurs du secteur et les représentants de l'administration. Son ambition était claire : proposer un cadre qui donnerait toutes ses chances à la finance participative de se développer en France tout en protégeant les utilisateurs des plateformes. La nouvelle réglementation offrait alors la possibilité aux TPE/PME françaises de se financer jusqu'à hauteur de 1 million directement auprès des citoyens. Elle mettait notamment fin à un monopole : celui des banques et des prêts rémunérés. Dès lors, chaque Français pourrait prêter, de 20 à 1 000 € par projet d'entreprise et percevoir des intérêts. Suite à un remaniement gouvernemental, Arnaud Montebourg, ex-Ministre de l'Économie, avait alors repris le chantier lancé par sa prédécesseure. Ne cachant pas son ambition de faire de la France une des places mondiales de la finance participative, il avait ainsi déclaré à la Fête du Crowdfunding, en mai 2014 : « Le rôle des banques est de financer l'économie réelle et si le canal est bouché j'en creuserai d'autres. »

Un intérêt florissant

Si aujourd'hui, Fleur Pellerin a, pour sa part, complètement quitté la vie politique, elle n'a pas perdu son intérêt pour le crowdfunding. Elle vient d'ailleurs de rejoindre le conseil d'administration de KissKissBankBank & Co (KissKissBankBank, LENDOPOLIS et hellomerci). « Fleur Pellerin a beaucoup participé à faire progresser le

cadre réglementaire qui est le nôtre aujourd'hui. En tant qu'administratrice, elle nous apportera de la hauteur par rapport à notre secteur avec une vision globale de la FinTech et de notre marché » soulignait Vincent Ricordeau, co-fondateur du groupe, sur BFM.TV, le 9 décembre dernier.

Assouplir pour développer

Emmanuel Macron a lui aussi joué son rôle dans l'évolution des réglementations entourant le crowdfunding en France. En mars dernier, à l'occasion des 3^e Assises de la Finance Participative, l'(ex-) Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, avait annoncé l'arrivée de règles plus souples dès l'automne 2016. « Je crois très profondément à ce secteur et à sa pérennité. Nous sommes plongés dans un environnement d'innovation radicale dans tous les secteurs. Les financements proposés par les plateformes répondent à une demande », avait-il d'ailleurs évoqué. Depuis, les entreprises peuvent contracter un crédit sur les plateformes allant jusqu'à 2,5 millions d'euros. Les particuliers, quant à eux, peuvent monter à 2 000 euros prêts par projet. Toujours dans l'optique de favoriser le développement des TPE/PME, ce dernier a également lancé un nouvel outil : les minibons. Cet instrument financier permet désormais aux entreprises de prêter une part de leur trésorerie à d'autres entreprises au travers des plateformes de financement participatif. Petit à petit, la finance participative trouve sa place et affirme sa pertinence dans la vie économique de la société. Du point de vue de la fiscalité, une seule petite avancée a été réalisée au cours des dernières années : les pertes en capital (en cas de faillite d'une entreprise qui ne pourraient alors plus rembourser ses prêteurs) sont, depuis janvier 2016, déductibles des gains.

2016 & 2017 : Bilan & Perspectives

Débriefing de l'année 2016 et tour des perspectives du crowdlending pour 2017 avec Mathieu George du blog Crowdfunding.fr.

83 millions d'euros. C'est la somme collectée par les TPE/PME françaises via les plateformes de crowdlending en 2016. « C'est deux fois et demi ce qui a été collecté en 2015 » souligne Mathieu George, fondateur du blog Crowdfunding.fr. Le résultat dépasse ainsi les 65 millions annoncés par le spécialiste du marché, Jean Benoit Gambet, d'Eiffel Investment Group. L'année dernière, les Français auront ainsi permis à 651 projets d'entreprises de voir le jour. « En 2016, les entreprises ont emprunté au taux moyen de 7% sur une durée moyenne de 37 à 38 mois, toutes plateformes confondues » avance Mathieu George qui dresse chaque mois un état des lieux statistiques du marché. Deux ans après le lancement de la plupart des plateformes, l'heure des premières observations est venue. « Nous avons pu voir des sociétés qui ont goûté au crowdlending, revenir. Sur la même plateforme ou sur une différente », souligne-t-il. Pour l'expert, 2017 rimera probablement avec une concentration des plateformes de prêts participatifs. Cette année, nous avons déjà pu constater un premier regroupement entre deux concurrents. « Ce n'est pas forcément un mal si c'est pour professionnaliser le marché », précise-t-il. La vie des entreprises comportant des aléas, les plateformes ont également connu, en 2016, leurs premiers défauts. « En 2017, le facteur clé de succès du marché sera la maîtrise du taux de faillite des entreprises », commente le spécialiste.



Plus de projets pour plus de prêteurs

« C'est très difficile de savoir combien il y a de prêteurs aujourd'hui en France sur les différentes plateformes. Mais ces dernières mettent plus de projets et les collectes sont de plus en plus courtes. Cela signifie certainement qu'elles ont plus de prêteurs, que la communauté s'agrandit ! » Il précise cependant : « Aujourd'hui, le crowdfunding immobilier se développe plus vite. Les Français adorent l'immobilier. Investir dans les TPE/PME, c'est plus difficile à comprendre. Je crois donc que cela va prendre beaucoup de temps. »

Évolution des réglementations

Mais que pense notre expert des évolutions réglementaires décidées en 2016 ? « Je trouve que le statut de CIP (Conseiller en Investissement Participatif) apportera plus de rigueur au marché par rapport au statut actuel de IFP (Intermédiaire en Financement Participatif) qui était facilement obtenu », avance-t-il. Le statut de CIP, jusqu'ici réservé aux plateformes de crowdequity (où les particuliers prennent des parts dans une entreprise) incombe aux plateformes un véritable travail de

conseil des utilisateurs. Il permet notamment l'entrée dans le jeu des personnes morales. Ces dernières peuvent désormais prêter aux TPE/PME en souscrivant des bons de caisse 2.0 : les minibons – bien qu'aucune plateforme n'en ait émis jusqu'ici. « Ils permettront l'instauration d'un marché secondaire » souligne Mathieu George. Sur le relèvement du seuil de prêt passant de 1 000 € par projet à 2 000 € maximum, il commente : « Je ne vois pas vraiment l'intérêt sachant que le prêt moyen en France se situe entre 150 et 200 € par projet. » Alors, qu'attendre de 2017 ? « La fiscalité française n'est pas incitative. Une évolution serait bénéfique sans pour autant que je sache par quel biais précisément : réduction fiscale, défiscalisation des intérêts... » rappelle-t-il. « Il faudrait ouvrir le marché aux institutionnels, qu'ils puissent vraiment s'y mettre. Aujourd'hui, il y a des problèmes réglementaires, il faut avoir un véhicule... Qu'ils puissent prêter, au côté des particuliers évidemment, donnerait un élan au secteur ! » conclut Mathieu George. Pour cette année, l'expert espère une nouvelle fois voir doubler ou tripler les chiffres en atteignant les 150 à 200 millions d'euros financés...



Fleur Pellerin à l'inauguration de la Maison de Crowdfunding KissKissBankBank le 17 novembre 2016